

Une grille de tarifs plus juste dans les cantines montoises !

Majorité municipale

Liste UnAutreMont2

Hervé Bayard, Bertrand Tortigue,
Chantal Davidson, Chantal Lutz,
Jean-Pierre Pinto, Éliane Darteyron,
Marie-Christine Bourdieu,
Thierry Socodiabéhère, Chantal Couturier,
Annie Hillcock, Jeanine Lamaison,
Philippe Eyraud, Guilayne Nailly,
Jeanine Boudé, Catherine Picquet,
Arsène Buchi, Bruno Rouffiat, Farid Heba,
Michel Mége, Jean-François Lagoeyte,
Nicolas Tachon, Olivier Bousquet,
Cathy Dupouy-Vantrepol, Claude Taillet,
Thibault Agueil, Danielle Linxe

contact@unautremont2.fr
Permanence des adjoints au maire tous les
samedis matin de 10h à 12h à l'Hôtel de ville

Chères Montoises, chers Montois, 2 300 enfants bénéficient chaque jour de la restauration municipale dans les écoles de Mont de Marsan. Ce service est assuré directement par les services municipaux, et couvre 90% des enfants scolarisés.

Nous sommes bien entendu particulièrement attentifs à ce service public essentiel et à cette mission première des communes. Au-delà de la qualité et de la diversité des repas proposés aux enfants, la municipalité porte également un soin particulier aux tarifs appliqués aux familles.

Il nous est apparu que les quotients familiaux municipaux appliqués à Mont de Marsan n'étaient plus adaptés, puisqu'ils ne permettaient pas assez de progressivité et donc d'équité. En effet, 71% des familles montoises étaient dans le quotient le plus élevés et payaient donc toutes le même tarif. Or, les écarts de revenus entre ces familles sont importants. Sur la base d'un couple avec 1 enfant, le même tarif était appliqué aux familles dont les reve-

nus allaient de 1 588 €/mois à plus de 4 800 €/mois. Il convenait donc de mettre à jour ce système afin de le rendre plus juste.

Un système plus juste, c'est aussi un système plus solidaire envers les familles aux revenus les moins élevés qui rencontrent malheureusement des difficultés croissantes à régler les frais de restauration municipale.

Jeudi 30 mars, il a donc été proposé au Conseil municipal de créer deux tranches supplémentaires pour les revenus plus élevés. Les nouveaux tarifs seront applicables dès la rentrée 2012.

Cette nouvelle grille comprendra donc 6 tranches. Les 3 premières diminueront de façon progressive selon les revenus, ce qui signifie que 29 % des familles verront leurs tarifs baisser.

Pour les revenus les plus faibles, le repas à la cantine ne coûtera plus désormais que 0.50€.

La 4^{ème} tranche sera stable, ce qui signifie que les tarifs ne changeront pas pour 52% des familles.

Les 2 tranches les plus élevées pré-

senteront des tarifs supérieurs, ce qui concernera 19% des familles.

La même logique a été appliquée pour les tarifs dits "extérieurs", concernant les enfants dont les familles ne résident pas à Mont de Marsan. Jusqu'ici, il est appliqué un tarif unique à ces familles. La nouvelle grille tarifaire prévoit de leur appliquer les mêmes critères de revenus qu'aux familles montoises, en leur appliquant toutefois une augmentation de 15%, afin que les contribuables montois bénéficient tout de même de tarifs inférieurs aux familles extérieures.

Ce changement est important, il représentera plus de justice sociale et plus d'équité pour les familles montoises ! Au-delà de toutes les polémiques montées de toutes pièces, voilà une nouvelle action concrète que nous avons mise en place pour vous. Toujours en essayant de vous rendre le meilleur service public possible.

Nous vous invitons une fois encore à préférer la réalité à la rumeur !

D'autres choix sont possibles

Opposition municipale

Liste Ville d'Avenir

Geneviève Armengaud, Alain Baché, Ségolène Dauga, Abdallah El Bakali, Jean-Michel Carrère, Renaud Lagrave, Rose Lucy, Michèle Péguy

contact@ensemblepourmontdemarsan.org
www.ensemblepourmontdemarsan.org
Permanences en mairie au 2^e étage à gauche,
le premier samedi de chaque mois.

Il est décidément difficile d'exprimer son opinion lors des séances du conseil municipal : s'écarter de la voix de la majorité déclenche aussitôt rires et exclamations railleuses.

Ce genre de réaction est indigne et déplacé. Un conseil municipal est pourtant le lieu de l'expression libre de chacun de ses membres. Le respect de la parole garantit l'exercice de la démocratie.

Or, la séance du jeudi 29 Mars a encore une fois montré que cette règle n'est pas appliquée à Mont-de-Marsan. Prenons pour exemple la délibération 52 qui proposait le tableau des subventions à verser aux associations. En préambule, Madame l'adjointe, d'un ton désolé, démontrait au fil d'un raisonnement logique infaillible que, malgré le

mal qui leur en coûtait, il était impossible de "faire autrement" et que les subventions aux associations, cette année, allaient baisser. Que de précautions, de détours pour enfin parvenir à prononcer ce terme : 'baisse'. Ça fait mal, c'est mal vu, c'est difficile à passer... Alors, aussitôt, s'ensuit la démonstration, calculs et chiffres à l'appui, qu'en fait ce n'est pas une baisse mais une légère et courte pause, tout au plus...

Non ! C'est inexact ! Oui ! Il est possible de faire autrement. Si on le veut.

Si nous avons le même constat de départ, à savoir que les associations montoises sont exceptionnellement nombreuses, actives et généreuses, qu'elles constituent une richesse pour la ville, que grâce à elles, se tisse

le lien social, nous ne tirons pas les mêmes conclusions : nous n'acceptons pas de voir diminuer leurs subventions. Il est nécessaire de maintenir l'effort et même, nous osons le dire, de l'accroître. Le soutien municipal est essentiel au maintien de la motivation et du dynamisme. Il permet aussi de contribuer à la stabilité des cotisations car le risque d'une répercussion sur l'usager ne peut être écarté.

C'est pourquoi nous avons voté contre ces délibérations.

Malgré les remarques désobligeantes et les rires de connivence, nous resterons fidèles à nos engagements et convictions. Nous affirmerons notre parole et poursuivrons notre action dans le sens du maintien sinon de la hausse de l'effort collectif en faveur de tous.